

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Band:** 84 (1955)

**Heft:** 13-14

**Rubrik:** L'école publique convient-elle aux enfants dont la vue est faible?

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'école publique convient-elle aux enfants dont la vue est faible ?

Répondons d'emblée par un « non » à cette question. L'école publique ne convient pas plus aux aveugles qu'aux enfants affligés de graves troubles de la vue.

L'enfant dont la vue est mauvaise est obligé, pour suivre les leçons de faire de gros efforts alors que ses yeux devraient être ménagés. Par conséquent, il se fatigue vite et à la longue, sa santé s'en ressentira.

Si, pour les aveugles, la question instruction se résout en plaçant l'enfant dans une institution, il n'en est pas de même pour les élèves dont la vue est faible. D'autre part, les parents craignent de confier leurs enfants « qui voient » à une institution d'aveugles. Cependant, s'ils ne le font pas, ils infligent une grande somme de souffrances inutiles. Car, ou bien l'élève n'arrive pas à suivre, ou bien suit au prix de mille difficultés, ou bien encore, les yeux lui faisant mal, il essaye de les remplacer par l'ouïe ou par les autres sens.

Un instituteur raconte ce qui se passa dans sa classe où se trouvaient deux frère et sœur dont la vue était très faible. Ils ne voyaient pas distinctement le tableau, même assis au tout premier banc. Le maître fit diverses expériences qui se révélèrent tout d'abord infructueuses. Il ne lui resta bientôt qu'une solution : celle de les instruire individuellement jusqu'à leur admission à l'institut des aveugles.

Au bout de quelque temps, la transformation fut totale. Grâce au matériel d'instruction employé dans cette maison (lettres de grand format, par exemple), les deux petits apprirent rapidement à lire et à écrire proprement. On développe actuellement leur sens du toucher, leur habileté manuelle, leur minutie. Quand ils sortiront de cette école, ils seront préparés à apprendre un métier.

La question financière — autre difficulté —, quand les enfants sortent de familles nombreuses ou très pauvres, fut résolue avec le concours des parents, de *Pro Infirmis* et d'autres organisations.

*Pro Infirmis* a besoin du concours de chacun pour soutenir les nombreux infirmes dont elle s'occupe en vue de les rendre plus ou moins capables de gagner leur vie.

En achetant les cartes postales, en faisant un don, même minime, ou en vous inscrivant pour un parrainage, vous montrerez que l'entraide n'est pas un vain mot. Merci.